PARTIE 1

Concours mode d'emploi

1 Les métiers du social

2 Les concours d'entrée en instituts de travail social

3 Les épreuves par institut

4 Les épreuves de français

5 L'épreuve de culture générale

© Éditions Foucher

1 Les métiers du social

Le travailleur social aide des individus, des groupes de personnes, des collectivités à s'adapter, à faire face à leurs besoins et à résoudre leurs problèmes.
En France, les travailleurs sociaux sont environ 800 000, employés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale ou les associations. Parmi eux, seuls les assistants de service social, les éducateurs spécialisés, les éducateurs de jeunes enfants et les moniteurs éducateurs sont recrutés sur concours.

1. Assistant de service social

L'assistant de service social aide :
– à améliorer les conditions de vie des personnes, des familles ou des groupes (sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel) ;
– à développer les capacités de ces personnes à maintenir ou restaurer leur autonomie et à faciliter leur place dans la société.
Il intervient au sein d'institutions diverses relevant du secteur public ou privé : conseil général, centre communal d'action sociale, hôpital, Éducation nationale, entreprises, organismes de protection sociale (caisse d'assurance-maladie, caisse d'allocations familiales), associations intervenant dans le domaine social, etc.
Environ 40 000 assistants de service social sont en exercice, dont 95 % de femmes.
Le diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) est indispensable pour exercer cette profession. Ce diplôme de niveau III (bac + 2) se prépare en trois ans à raison de 1 400 heures de formation théorique et de 14 mois de stage.

2. Éducateur spécialisé

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques de prévention, de protection et d'insertion. Il accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté en vue de favoriser leur épanouissement. Il aide au développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.
Il travaille principalement, dans les secteurs suivants :
– **handicap** (foyer de vie, institut médico-éducatif ou institut médico-pédagogique) ;
– **protection de l'enfance** (aide sociale à l'enfance, action éducative en milieu ouvert, foyer éducatif) ;
– **santé** (foyer post-cure, hôpital de jour) ;
– **insertion sociale** (chantier d'insertion, centre d'hébergement de réinsertion sociale).
Il peut être employé par les collectivités territoriales ou les services de l'État mais aussi par des associations ou structures privées.
On dénombre environ **63 000 éducateurs spécialisés**, les deux tiers des postes étant occupés par des femmes.
Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) est indispensable pour exercer cette profession. Ce diplôme de niveau III (bac + 2) se prépare également en trois ans à raison de 1 450 heures d'apports théoriques et de 15 mois de stage.

© Éditions Foucher

3. Éducateur de jeunes enfants

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Il aide au développement des enfants de 0 à 6 ans (éducation, prévention et coordination).
En créant un environnement riche et motivant, il contribue à l'éveil des jeunes enfants et à leur apprentissage de la vie sociale.
Il peut travailler dans les crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, ludothèques, au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux, de centres maternels, de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), etc.
On dénombre actuellement **20 000 éducateurs de jeunes enfants** en exercice.
Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) est indispensable pour exercer cette profession. Ce diplôme se prépare en 2 ans et 3 mois à raison de 1 200 heures de formation théorique et de 19 mois de stage.

4. Moniteur éducateur

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté (enfant, adolescent, adulte, personne âgée) ou en situation de handicap. Il aide au développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.
Il intervient dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, du sanitaire, de l'insertion sociale et de la gérontologie.
Le moniteur éducateur travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en lien avec différents partenaires. Il est employé par des collectivités territoriales ou services de l'État, des associations et des structures privées : structures d'accueil de la petite enfance, foyers d'aide sociale à l'enfance, maisons d'enfants, instituts médico-éducatifs, centres d'aide par le travail, centres d'hébergement et de réadaptation sociale, établissements d'éducation spéciale pour enfants ou adultes handicapés, établissements pour enfants en difficulté sociale, etc.
On dénombre environ **31 000 moniteurs éducateurs** en exercice.
Le diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME) est également indispensable pour exercer cette profession. Ce diplôme de niveau IV (bac) se prépare en deux ans à raison de 950 heures d'apports théoriques et de 7 mois de stage.

© Éditions Foucher

2 Les concours d'entrée en instituts de travail social

Les concours pour entrer en formation d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de moniteur éducateur sont communs dans la plupart des instituts (concours ASS, EJE, ES, ME).
Quel que soit le concours présenté, les épreuves écrites et orales de sélection sont organisées par chaque institut de travail social (ITS) auprès duquel le candidat doit retirer un dossier d'inscription.

1. Conditions d'accès aux concours

Les conditions d'accès aux différents concours varient d'un institut à un autre.
Il faut avoir au moins 18 ans au 31 décembre de l'année des épreuves. Aucune dispense n'est accordée, et aucune limite d'âge supérieure n'est fixée.

Conditions pour se présenter aux concours :
• être bachelier, justifier d'un titre admis en équivalence ou être élève de classe de Terminale (c'est-à-dire justifier de la possession du baccalauréat lors de l'entrée en formation) ;
• avoir réussi l'examen de niveau de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS). Vous devez être un professionnel non bachelier, avoir au moins 25 ans et 5 ans d'expérience dans le secteur social, ou vous être consacré à l'éducation d'un ou plusieurs enfants. Cet examen de la DRASS se compose d'une épreuve de français et d'un résumé, chacun étant noté sur 20 ; le total doit être supérieur à la moyenne ;
• avoir réussi le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;
• avoir obtenu un Diplôme d'État (DE) de travail social ou paramédical sanctionnant une formation professionnelle de deux ans ;
• posséder le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique (AMP) et avoir exercé pendant 5 ans.

2. Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites des concours d'entrée en ITS sont très diverses et particulièrement sélectives. Il faut donc maîtriser la méthode de différentes épreuves, souvent très spécifiques et qui peuvent varier d'un institut à un autre. Même si les épreuves diffèrent, l'évaluation reste la même pour tous les candidats. Il faut s'adapter à ces multiples épreuves : **comprendre un texte, rédiger correctement, développer son esprit critique, son esprit de synthèse, sa culture générale** et, quelquefois, **sa logique**.

A. Le « français »

Lors des épreuves d'admissibilité, plusieurs types d'exercices littéraires peuvent être demandés :
– le **résumé** ou la **synthèse d'un texte** argumentatif (articles de presse, extraits d'essais, etc.), suivi ou non de questions de vocabulaire ;
– la **synthèse d'un ensemble de documents** ;
– la **discussion** ou **dissertation** ;
– l'**analyse d'un texte**, etc.
Chacun des exercices peut constituer tout ou partie de l'épreuve.

© Éditions Foucher

Les sujets proposés se rapportent le plus souvent à des **thèmes sociaux** ou **socio-éducatifs** et **culturels, contemporains** (intégration sociale, pauvreté, discrimination, droits de l'Homme, immigration, travail, parité, handicap, maltraitance, fin de vie, violence, conduites addictives, illettrisme, parentalité, enjeux éducatifs, etc.). Le candidat doit toutefois pouvoir réagir à n'importe quel **débat d'actualité** ou phénomène de la vie moderne.
Voir Fiche Les épreuves de français

B. La culture générale

L'épreuve de culture générale n'est pas systématiquement présente lors des concours d'entrée en institut de travail social. Les questions de culture générale se regroupent sous plusieurs formes : des questionnaires à choix multiple (QCM), des questionnaires à réponses ouvertes courtes (QROC) ou des questions de réflexion. Les sujets de culture générale supposent que le candidat ait une **solide culture contemporaine** (thèmes sociaux, politiques, économiques, culturels, etc.) mais parfois aussi une culture généraliste (histoire, institutions, géographie, artistiques, etc.). Cette épreuve teste la curiosité intellectuelle du candidat, la richesse de ses idées, sa connaissance et son implication dans le milieu social car un travailleur social se doit de constamment s'informer des nouvelles lois, de s'intéresser à l'actualité, de connaître l'environnement institutionnel dans lequel il va évoluer. De plus, la culture générale permet d'évaluer, comme dans la dissertation, l'aptitude du candidat à argumenter un exposé suivant un plan correctement construit.
Voir Fiche L'épreuve de culture générale

C. Les tests psychotechniques

Les tests psychotechniques ne sont que très peu présents mais existent lors de la sélection de certaines d'**écoles d'éducateur de jeunes enfants**. Ils font, parfois, partie des épreuves écrites et participent à l'admissibilité alors que, dans d'autres écoles, ils ne sont utilisés qu'après les épreuves d'admissibilité.
Ces tests sont composés d'une **cinquantaine d'exercices de logique, d'aptitude verbale, d'aptitude numérique et d'attention**. Les épreuves de logique ont pour objectif d'**évaluer les capacités de déduction des candidats**. L'aptitude verbale se compose d'exercices de vocabulaire, de compréhension et de grammaire. L'aptitude mathématique repose sur le calcul mental (opérations courantes), la rapidité (fractions, puissances, racines, etc.) et les problèmes (pourcentages, probabilité, surfaces, etc.). Les exercices d'attention requièrent une grande capacité de concentration et une importante rigueur.

D. La situation socio-éducative

Certaines écoles, peu nombreuses, organisent une épreuve plus professionnelle, qui requiert des candidats non seulement des connaissances mais aussi l'**expérience des structures** qu'ils pourront côtoyer, **des publics** avec lesquels ils pourront travailler et **des problèmes socio-éducatifs** qu'ils pourront rencontrer. Par conséquent, cette épreuve évalue les capacités d'analyse des candidats et leurs connaissances des professions du social, et réclame de mettre à profit leurs expériences. On demande aux candidats d'exposer leur attitude face à une problématique racontée dans un récit.
Cette épreuve tend à être de plus en plus présente lors des **oraux d'admission**.

3. Les épreuves d'admission

L'admission est ouverte aux candidats déclarés admissibles aux écrits. Les épreuves orales d'admission consistent en un ou plusieurs entretien(s) individuel(s) et/ou un entretien collectif. Ces entretiens s'organisent selon des modalités et critères propres à chaque institut.

© Éditions Foucher

A. L'entretien individuel

Le support de cet oral, d'une durée de 20 minutes à 1 heure (généralement sans préparation préalable), est souvent un thème d'actualité sanitaire et social. Cet entretien est destiné à apprécier la motivation et le projet professionnel du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

B. L'entretien collectif

L'entretien de groupe (6 à 10 candidats sont convoqués ensemble), d'une durée maximale d'1 heure (avec ou sans préparation) peut être une discussion sur un sujet d'actualité, un exercice de prise de décision, une mise en situation professionnelle. Grâce à cet oral collectif, le jury désire évaluer les capacités du candidat à se positionner dans un groupe.

Voir Fiche Les épreuves d'entretien

© Éditions Foucher